

DEMANDE DE CRENEAUX DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES (Hors vacances scolaires)
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

PROCEDURE A LIRE ATTENTIVEMENT

Votre association sollicite une mise à disposition de locaux scolaires, votre demande doit nous parvenir pour examen **au plus tard le 28 avril 2023**. Quel que soit votre cas, une demande de créneau pour l'année scolaire 2023/24 est obligatoire. Qu'il s'agisse d'un renouvellement à l'identique, d'une nouvelle demande ou d'une modification, la totalité des créneaux souhaités doit être mentionnée dans cette campagne. Les demandes d'occupation transmises après le 28/04/2023, ne seront pas traitées pour l'année 2023/24.

Pour un traitement de votre demande veiller à :

Renseigner :

- Le nom de l'école demandée (**préciser s'il s'agit de la maternelle ou de l'élémentaire**)
- Les coordonnées et informations relatives à l'association organisatrice (**joindre obligatoirement le récépissé de déclaration en Préfecture à chacune de vos demandes**)
- Les éléments de votre politique tarifaire
- La nature de l'activité organisée (**une activité par formulaire**)
- Les créneaux d'occupation souhaités (**dans la limite des créneaux proposés**)
- Les références précises des locaux demandés
- Le nombre de participants qui seront simultanément accueillis (enfants et adultes hors encadrants & âge des participants)

Faire viser pour avis :

- Le/a(s) directeur/trice(s) de l'école concernée par votre demande d'occupation

Aucune occupation de locaux ne pourra être étudiée sans l'étude d'un dossier dûment complété. Si des éléments manquent au dossier, il vous sera retourné.

- PREMIERE DEMANDE : activité en lien avec le Projet Educatif Lyonnais (www.lyon.fr/enfance-et-education/le-projet-educatif-de-lyon-2021-2026)
- PREMIERE DEMANDE : activité sans lien avec le Projet Educatif Lyonnais (www.lyon.fr/enfance-et-education/le-projet-educatif-de-lyon-2021-2026)
- DEMANDE DE RENOUVELLEMENT A L'IDENTIQUE sur les horaires et locaux accordés en 2022-2023
- DEMANDE DE RENOUVELLEMENT AVEC MODIFICATION des horaires ou des locaux accordés en 2022-2023

Ecole demandée : ELE MAT **Nom de l'école :**

Prénom & Nom du directeur (directrice) d'école :

Prénom & Nom du directeur (directrice) d'école :

Si plusieurs locaux d'un même groupe scolaire sont communs aux écoles élémentaires et maternelles, les deux Directeurs d'école devront donner leur avis et signer le formulaire.

IDENTITE DU RESERVANT		
IDENTITE DE L'ASSOCIATION	Dénomination complète *	
	Sigle éventuel	
	N° Waldec / N°Siret déclaration en préfecture *(Joindre le récépissé de déclaration en Préfecture)	W69.....
	Adresse complète du siège * (adresse déclarée en Préfecture)	
	Numéro de téléphone *	
	Numéro de téléphone portable *	
	Adresse mail * @.....
	Site internet	
PRESIDENT(E) DE L'ASSOCIATION	Civilité	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
	NOM *	
	Prénom *	
	Numéro de téléphone portable *	
	Adresse mail * @.....

Le remplissage des cases comportant le symbole * est obligatoire

TARIF PRATIQUE POUR L'ACTIVITE ORGANISEE

MONTANT ANNUEL	ENFANT	<input type="checkbox"/> Montant fixe : € <input type="checkbox"/> Montant dégressif : de € à €
	ADULTE	<input type="checkbox"/> Montant fixe : € <input type="checkbox"/> Montant dégressif : de € à €

MODALITES D'OCCUPATION
L'ORGANISME DEMANDE A OCCUPER LES LOCAUX LORS DE LA PERIODE SCOLAIRE 2023-2024 (du 11/09/2023 AU 06/07/2024)

Incluant les samedis 21 octobre, 23 décembre 2023, 17 février et 13 avril 2024 - Pas d'occupation les jours fériés 1, 11 novembre 2023, 8 avril, 1, 8, 16 & 27 mai 2024)

En période scolaire, les mises à disposition de locaux scolaires sont limitées dans le temps selon les plages horaires suivantes :

- le lundi, le mardi, le jeudi & le vendredi de 18h45 à 21h00 (à partir de 17h pour les activités enfants, si les locaux demandés ne sont pas utilisés par notre accueil de loisirs (Priorité à l'ALAE),
- les mercredis de 08h00 à 21h00 (priorité aux Ateliers du mercredi matin) &
- les samedis de 9h00 à 12h00.

L'organisme utilisateur souhaite disposer des locaux pour organiser son activité au(x) créneau(x) horaire suivant(s) :

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heures	de __h__ à __h__					

SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ DES LOCAUX DANS LA LIMITE DES CRÉNEAUX SUSMENTIONNÉS

Le nombre maximum de participants qui seront accueillis simultanément, s'élève à : _____ enfants accueillis et _____ adultes **HORS ENCADRANTS**.

Age minimum des adhérents _____ ans

Age maximum des adhérents _____ ans

L'organisme utilisateur souhaite organiser l'activité (une activité par formulaire) :

Indiquer précisément les locaux demandés (Étage et numéro de salle figurant sur les plans de l'école consultables auprès du directeur d'école) :

.....

.....

.....

.....

ATTENTION : LES SALLES DE CLASSE NE DOIVENT EN AUCUN CAS ETRE UTILISÉES - EXCEPTION FAITE AUX ASSOCIATIONS FAISANT DE L'AIDE AUX DEVOIRS

Date : ___/___/_____

Signature du responsable de l'organisme utilisateur & tampon de l'association

AVIS CONSULTATIF DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR D'ÉCOLE

Si plusieurs locaux d'un même groupe scolaire sont communs aux écoles élémentaires et maternelles, les deux Directeurs d'école devront donner leur avis et signer le formulaire.

ELE MAT NOM DE L'ÉCOLE :

Prénom & Nom du *directeur* (directrice) d'école :

Avis favorable

Avis défavorable

Commentaires :

.....

Date : __/__/____ Signature et tampon de l'école

ELE MAT NOM DE L'ÉCOLE :

Prénom & Nom du *directeur* (directrice) d'école :

Avis favorable

Avis défavorable

Commentaires :

.....

Date : __/__/____ Signature et tampon de l'école